

25^{c.}

J

Abonnements

LOT et Départements limitrophes
Autres départements

TELEPHONE 31 COMPTE P

Les abonnements se paient en
Joindre 1 franc à chaque demande de

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques réflexions à propos de l'heu-
reuse victoire remportée par le
Cabinet Laval.

Il y a eu comme un soupir de sou-
lagement dans le pays quand fut
connue la victoire du ministère sur
la meute féroce de ses assaillants. En
approuvant sa politique, la Chambre
a fidèlement traduit le sentiment po-
pulaire. Ce n'est pas seulement le sort
du cabinet qui se trouvait en jeu,
mais aussi et surtout celui de la
paix.

Qu'auraient-ils fait de leur succès
ses adversaires ?

Je vous défie de trouver à cette
question une réponse dans la suite
des discours et déclarations qu'ils
ont successivement apportés à la tri-
bune de la Chambre. J'ai mis le plus
grand soin à les lire dans le détail. Il
y a de tout là dedans ! Des critiques,
des reproches, de invectives, des ob-
jurgations, des regrets sincères ou
hypocrites, des affirmations d'amitié

été infidèle
toujours
que ça n'e
en disant
ils en veu
me temps
pes de se
ment pour
llation. Ils
d'avoir ro
ils savent
et qu'ils m
re, mais d
l'Italie !

Ils voula
l'érasemen
lie. Et qu

PATY ET

d'empêcher ce

lui pardonne

vi la politique

sans honteux, le

lir de la Ligue

d'avoir empêc

rieux contre L

Après avoir

Anglais, pour

querait leur

re, de mer et

reste à faire d

UNE BELLE ET BONNE JOURNÉE

ée : elle est qu'elle a ems temps, dont gens pendant lieu à 1935 : laisse partir, e qui arrive à 1936.

ut pas trop se n'a été mar- ent important, amouvaises, il y municipales, mais rsé, rien changé, evable affaire de ui ont exploité la us le couvert de

il faut l'es- voquera contre toute le ussaires, ag pendant es en toute ves gens.

Il souhai- es excel- re à St- zat, n'ont le en bon ahors, non la lumière

36 fera ce ne preuve même, à la

on de deux emandaient, nt des sou- rait fait le e-Suisse, il commence- urires béats

rent renfro- o janvier on ille, d'autant rs ont parlé la rue Na le l'Aviron rage. Ainsi,

ce bon vieux qu'on s'occupe, al. Ce sera fait. iens, Quercynois, unnée !

L. B.

ement

Collignon, ca- rs sénégalais, d'avancement e bataillon

La Kermesse-Tombola organisée en faveur de la « Pouponnière du Payrat » a eu lieu dimanche, à la Préfecture, dans la salle du Conseil général. A vrai dire, cette salle fut bien insuffisante pour recevoir, contenir la foule considérable des visiteurs qui avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Dès 14 heures et demie, la circulation à travers les salles, dans les couloirs également, était presque impossible. Mais cela n'empêchait pas les gracieuses fillettes de passer dans la foule et d'offrir divers objets aux visiteurs qui s'empressaient de verser l'obole destinée à l'excellente œuvre de la Pouponnière. La recette ne dut pas être insignifiante, et tant mieux, car les visiteurs ne manquaient pas, également, de s'arrêter devant les comptoirs où toutes sortes d'objets de luxe, de friandises, étaient mis en vente.

Aussi bien, ils eurent le plaisir d'entendre un excellent concert donné par l'Orchestre Symphonique, que dirigeait le dévoué maître Gustave Barreau, et nombreux artistes locaux.

Mlle Christiane Pezet, dans « Mon beau sapin », le « Petit pâtissier », fut vivement applaudie, et la belle voix de Mlle Molinié charma, comme à l'habitude, les auditeurs, dans « Arioso » et « Le mariage des Roses ». M. Fourastié chanta avec art « Maître Patelin » et le bel air de Rip « O douces têtes blondes ». Mlle Odette Gamelle chanta avec talent « Aubade », de Léon Cavallo, et « Prière de la Tosca ».

Les auditeurs ne ménagèrent pas les bravos à ces excellents artistes, qui, comme on le conçoit, obtinrent le plus vif succès, dont l'Orchestre Symphonique eut également une belle part, lorsqu'il fit entendre « Les Echos du Quercy », ces vieux airs bien connus et tant aimés des Cadurciens.

Mais, après le concert, les jeunes eurent leur part de plaisir. Un orchestre joua des danses et il faut reconnaître que la salle était bien petite pour permettre à tous d'y prendre part. Aussi bien, nombreux furent ceux qui allèrent danser dans les couloirs.

Association des Anciennes Elèves du Lycée Clément-Marot

Le jeudi 26 décembre, à 19 heures, avait lieu à l'Hôtel de l'Europe, le banquet annuel de l'Association des Anciennes élèves du Lycée Clément-Marot; une quarantaine de convives se groupait autour de la table que présidait, avec une grâce souriante Mlle Grillet, directrice du Lycée Clément-Marot; beaucoup de jeunes sociétaires avaient répondu à l'appel et c'était un joli spectacle que toutes ces jeunes filles en toilettes claires et pimpantes, vraie corbeille de fleurs, entourant la table artistement décorée. La gaieté la plus franche, la cordialité la plus charmante agrémentèrent le repas dont le menu fait honneur à M. Lacour, le propriétaire de l'Hôtel de l'Europe; en connaissance fort judicieuse de la gourmandise féminine, il avait particulièrement soigné le dessert; à la bombe glacée, dégustée avec délices, succédèrent d'alléchantes friandises et des paniers de fruits les plus variés et les plus sucrés. Au champagne, Mme la Directrice, dans un discours empreint d'une sensibilité délicate, a rendu un éclatant hommage à notre présidente, Mme Barreau; avec un tact parfait, elle a célébré sa bonté et sa bienfaisance qu'aucune difficulté ne décourage. Toujours sur la brèche, jamais rebutée dans cette tâche si souvent ingrate de faire le bien, toujours plus ardente après une période de dévouement où elle s'est dépensée sans compter, Mme Barreau est l'âme de toutes les œuvres de bienfaisance de la ville. Avec un mot charmant pour chacune des membres du bureau de notre Association, Mme la Directrice remercia toutes les collaboratrices de Mme Barreau; elle insista surtout sur cette belle œuvre des Petits Sabots qui permet de chauffer en hiver tant de petits pieds nus. Notre Association a acheté, cette année, pour 7.000 francs de sabots; le chiffre se passe de commentaires. Ce que, dans sa modestie, Mme la Directrice ne dit pas, c'est que nous avons pu accomplir ce miracle grâce à la collaboration active et généreuse que nous apporte le Lycée Clément-Marot. Le succès de notre kermesse de juin est dû, en grande partie, à Mme la Directrice et à ses dévoués professeurs. Et Mlle Grillet termine son discours par des félicitations à l'adresse des jeunes sociétaires, elle les invite à continuer l'œuvre des anciennes, puis, par un retour vers le passé, elle rappelle les craintes de ceux qui ont fondé l'enseignement secondaire féminin; les résultats ont dépassé leurs espérances; quelle belle récompense de leurs efforts serait aujourd'hui la vision de ces jeunes filles vaillantes, conscientes de leur devoir, à l'esprit cultivé, à la sensibilité délicate, prêtes à remplir avec dévouement la tâche que le destin leur a réservée. Mme Barreau, profondément émue, dans une improvisation charmante de naturel et de bonne grâce, remercia Mme la Directrice, adresse un souvenir de gratitude à la fondatrice de notre Association, Mlle Camus, directrice honoraire, qui, dans sa retraite de Toulouse, accueille toujours avec tant de plaisir, jeunes et anciennes. Et Mme Barreau lève son verre à la prospérité de l'Association et de notre cher Lycée. Et puis, vers 22 heures, commença le bal; il fut des mieux réussis; une foule élégante se pressait dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, où, aux sons d'un pick-up gracieusement offert par M. Frances, l'entrain ne cessa de régner; rumbas et tangos se succédèrent presqu' sans interruption jusqu'à 4 h. Et l'on se sépara, enchantés de cette fête qui laissera dans la mémoire des Anciennes élèves et de leurs amis un des plus agréables souvenirs.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper Mme et M. Mendoza, directeur de l'Eden-Cinéma, en la personne de leur fille, décédée à Cahors, à l'âge de 15 ans, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Nous adressons à M. et à Mme Mendoza nos vives condoléances.

Association Professionnelle Ecole de musique

Les cours d'ensemble seront repris le dimanche 5 janvier prochain, à 10 h. 45. Un cours de solfège gratuit aura lieu tous les mardis à 17 h. Se faire inscrire au siège, 11, boulevard Gambetta. — La Direction.

Déraillement

Samedi, le train de marchandises qui part de Cahors, à 9 h. 44, a déraillé à St-Martin-Labouval. La machine et deux wagons sont sortis des rails, un levier ayant fléchi, ce qui a

occasionné des dégâts au pont bascule. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Vol

Mme Latour, de Vers, a constaté qu'un malfaiteur avait pénétré chez elle et avait emporté un pot de graisse qui était dans un placard. Plainte a été portée et une enquête a été ouverte.

Suicide

M. Antoine-Paul Lagarde, de Limogne, 74 ans, propriétaire vivait depuis quelque temps chez son fils, Paul, cantonnier à St-Antonin (Tarn-et-Garonne). Il y a 8 jours, environ, il quitta le domicile de son fils. Vendredi, son corps a été trouvé allongé sur la voie du P.-O., au tunnel de Bône, à 2 kilomètres de St-Antonin. Après enquête, il semble que Lagarde s'est suicidé.

Vol d'une auto

La police de Montauban a informé la police de Cahors qu'une auto avait été volée, dans la journée de vendredi, à M. Clerc, demeurant à Montauban.

L'auto est une voiture Mathis, 9 chevaux. La gendarmerie de la région a été également alertée.

Ivresse

Pour ivresse et scandale public, le nommé Dolinar, de Yougoslavie, a été arrêté et enfermé dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de St-Géry, où il passa la nuit. Le lendemain il fut relâché, nanti d'un procès-verbal.

Un procès-verbal fut également dressé au patron du débit pour avoir servi à boire à un individu en état d'ivresse.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

A Montcuq, Championnat du Lot, 1^{re} série, Aviron Cadurcien (1), bat U.S. Montcuquoise par 3 buts à 1. Ce résultat souleva une vive admiration dimanche dans les milieux sportifs cadurciens.

Le « onze » avironniste, au effet, d'acquiescer une victoire nettement méritée, au point de vue facture de jeu fourni.

A la décharge des Montcuquois, il doit être signalé que cette équipe ne put faire mieux que d'aligner neuf joueurs sur le terrain, au moment du coup d'envoi. Cahors devait jouer avec deux remplaçants. La partie paraissait donc devoir perdre un peu de son intérêt; mais les « jaunes et noirs » en avaient vu bien d'autres, et l'homogénéité du groupe parvenait en première mi-temps à inquiéter sérieusement la défense cadurcienne et c'est miracle si aucun but n'est marqué.

Pendant ce temps, la triplette d'attaque des « bleu et blanc » faisait merveille; les phases de jeu splendides se déroulaient en faveur de Cahors, mais il ne semblait pas que le résultat puisse être acquis de si tôt. Le terrain, excessivement lourd, handicapait visiblement les Cadurciens; la défense montcuquoise intraitable.

Il fallut arriver au second time où Montcuq prit immédiatement la direction des opérations et le commandement à la marque, pour enfin voir les efforts cadurciens couronnés de succès.

L'énergie dans les deux camps ne fit pas défaut. Tous les joueurs sont à féliciter, pour le cran avec lequel ils ont défendu leurs couleurs et la correction exemplaire qu'ils ont su donner à ce spectacle qui n'avait de championnat que le nom. Le public venu en nombre, car à Montcuq on est sportif, se retira enchanté de cette belle journée.

La sphère de cuir a, une fois encore, eu les honneurs de la journée dans le District du Lot. Excellent arbitrage de M. Castagné, de Lauzert.

Arrondissement de Cahors

Boisnières

Bonne capture. — Notre compatriote, M. Léon Lafon, cantonnier de notre localité, en tournée de chasse dans nos bois voisins, a abattu un superbe renard, peau argentée; c'est le deuxième qui vient d'être abattu dans un laps de temps, par cet adroit chasseur. Félicitations.

Calamane

Pour les enfants. — Dimanche, les jeunes enfants de notre école publique étaient en fête. Mme Dumas et M. Dumas, notre excellent maire les avaient réunis dans leurs salons. De

beaux jouets leur furent distribués par Mme Dumas. On comprend la joie de ces bons petits qui étaient émerveillés quand ils reçurent un de ces beaux cadeaux.

Mais la fête ne se termina pas là. Mme Dumas dont chacun apprécie l'amabilité servit aux jeunes écoliers un goûter délicieux où gâteaux et bonbons ne manquaient pas.

Les enfants joyeux et enchantés de cette bonne journée et leurs parents remercièrent bien sincèrement M. et Mme Dumas de leur délicate et aimable attention.

Arrondissement de Figeac

Rudelle

Carnet rose. — Heureuse venue au monde d'une superbe fillette, leur première-née, chez Mme et M. Leroy, notre sympathique instituteur.

Nous renouvelons nos vives félicitations aux heureux parents et formons de nombreux vœux de santé pour la mignonne.

Départ. — Mme Vayssié a quitté Rudelle pour s'établir définitivement à Thémimes, où l'accompagnaient nos meilleurs vœux de santé, afin qu'elle puisse profiter longtemps de sa retraite.

St-Sulpice

Prix de vertu. — C'est avec un bien grand plaisir que nous avons appris l'attribution d'un prix de vertu par l'Académie Française à Mlle Marie Rouzeirolles. Nulle récompense ne pouvait être mieux attribuée. Mlle M. Rouzeirolles est l'aînée d'une famille de quatre enfants. Dès l'âge de 15 ans, privée de sa mère, elle la remplaça auprès de ses petites sœurs avec un dévouement et une affection inlassables. C'est elle qui prit la direction du ménage et de la ferme, assumant avec un courage et une habileté remarquables ces charges bien lourdes pour un enfant de 15 ans. Seuls ceux qui connaissent cette famille peuvent comprendre combien est méritée la récompense décernée à Mlle Rouzeirolles. Nous sommes heureux de joindre nos plus vives félicitations aux félicitations unanimes de tous ceux qui la connaissent. — C. P.

Arrondissement de Gourdon

Masclat

Eboulement. — Par suite des pluies, on signale que la chaussée du chemin de Ligneyrac à la gare de Turenne, en face du village de Masclat s'est éboulé sur une longueur de 20 mètres.

Souillac

Probité. — M. Crozat a trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant trois bons de la Défense nationale de 1.000 francs qu'il s'est empressé de remettre à la mairie où peu après, il fut réclamé par un propriétaire de Cazouls qui remercia vivement M. Crozat.

RENSEIGNEMENTS

ASSURANCES SOCIALES

On nous communique : La nouvelle loi des Assurances sociales (applicable à partir du 1^{er} janvier 1936). — Instructions concernant les salariés agricoles et les petits propriétaires ruraux.

Sont assujettis obligatoirement à la loi : 1^o Les salariés des professions agricoles et forestières régies par les différents lois sur les accidents du travail; 2^o Les salariés des artisans ruraux; 3^o Les salariés des entreprises de battage et de travaux agricoles; 4^o Les employés des syndicats agricoles; 5^o Les employés des organismes pratiquant l'assurance agricole; 6^o Les employés des caisses de crédit agricole; 7^o Les employés des caisses de réassurance agricole, des caisses d'allocation familiales agricoles; 8^o Les employés de tous groupements professionnels agricoles régulièrement constitués.

Observations. — 1^o Pour les métayers, seuls seront assurés obligatoirement ceux qui travaillent ordinairement seuls avec l'aide des membres de leur famille et qui ne possèdent pas, à leur entrée dans l'exploitation, une part de cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 francs. 2^o Les membres de la famille de l'exploitant agricole seront assujettis à l'assurance obligatoire, dès l'instant qu'ils sont susceptibles de bénéficier de la législation sur les accidents du travail dans l'agriculture.

Peuvent bénéficier de l'assurance facultative, à la condition d'être Français, âgés de moins de 60 ans et gagner moins de 15.000 francs (ou 25.000 francs selon le nombre des enfants) : 1^o Les propriétaires exploitants; 2^o Les fermiers; 3^o Les métayers possédant une part de cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 francs; 4^o Les petits artisans ruraux, sous réserve qu'ils n'emploient pas plus de deux ouvriers d'une façon permanente; 5^o Les entrepreneurs de battage et de travaux agricoles; 6^o Les femmes des assujettis obligatoires ou facultatifs, sous réserve qu'elles ne soient pas salariées; 7^o Les membres de la famille de l'exploitant agricole, sous réserve qu'ils habitent avec lui et travaillent chez lui et pour son compte et qu'ils ne soient pas susceptibles de bénéficier de ce titre de la législation sur les accidents du travail dans l'agriculture.

La nouvelle loi divise les assurés obligatoires agricoles en trois catégories : les enfants de 13 à 16 ans; les femmes; les hommes.

Les cotisations maladie restent les mêmes dans les trois catégories; elles sont de 10 francs par mois, soit 120 fr. par an.

Les cotisations vieillesse sont les suivantes : enfants, 2 fr. par mois, soit 24 francs par an; femmes, 6 fr. par mois, soit 72 francs par an; hommes, 10 fr. par mois, soit 120 fr. par an.

Les cotisations des assurés facultatifs sont déterminées par les statuts des organismes auxquels ils sont affiliés. L'assuré agricole doit s'affilier à l'un des organismes mutualistes chargés, dans son département, de l'assurance maladie-maternité pour les assurés des professions agricoles.

Ces organismes sont : 1^o Soit une Société de Secours Mutuels; 2^o Soit une Union de Sociétés de Secours Mutuels. S'il ne s'affilie pas à un de ces organismes, l'assuré est alors inscrit d'office à la Section agricole de la Caisse départementale.

Pour les autres risques (vieillesse, invalidité, décès), l'assuré n'a pas d'initiative à prendre. S'il est affilié pour la maladie et la maternité à une société de secours mutuels, il est inscrit de plein droit, pour la vieillesse et le décès à la Caisse autonome mutualiste à laquelle se rattache sa société.

S'il est affilié pour la maladie et la maternité à la section agricole de la Caisse départementale, il est inscrit d'office pour la vieillesse et le décès à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse.

Pour l'invalidité, l'assuré relève de l'Union Nationale à laquelle a adhéré sa société.

Participation de l'Etat

1^o Assurance obligatoire : Dans la cotisation globale, une somme de 120 fr. par an est affectée pour les trois catégories à l'assurance Maladie-Maternité. L'Etat verse pour sa part une majoration de 90 0/0 de cette cotisation. L'Etat verse, en outre, à la Caisse générale de Garantie une subvention égale à 40 0/0 du total des cotisations affectées à l'assurance Vieillesse.

2^o Assurance facultative : L'Etat verse une majoration de 80 0/0 de la cotisation maladie, dans la limite de 8 francs par mois. Lors de la liquidation de leur pension Vieillesse, les assurés facultatifs ont droit à des majorations de rente. Ces majorations correspondent à une majoration de cotisations de 80 0/0 à la charge de l'Etat.

Les décrets-lois des 28 et 30 octobre 1935 qui ont modifié la loi des assurances sociales ont aboli en principe l'emploi des timbres spéciaux apposés, au préalable, trimestriellement sur les cartes ou feuillets.

A partir du 1^{er} janvier 1936, les cotisations seront acquittées en espèces.

Employeurs, immatriculez vos employés dans la huitaine qui suit l'embauchage. Assurés, quand vous allez à votre Caisse, ayez toujours votre carte d'immatriculation. Assurés, conservez précieusement les attestations de versement. Assurés, acquittez régulièrement vos cotisations.

Le nouvel an approche...

Vous trouverez à la Parfumerie "Chez Denise" 5, rue Mal-Joffre à CAHORS le plus grand choix de la région en parfums des meilleures marques; ongliers, boîtes à poudre, articles de toilette choisis avec goût. Exclusivité des produits de l'Université de Beauté "CÉDIB"

AMPUTES. PARALYSES. HERNIEUX

M. BASTIE

ORTHOPÉDISTE-FABRICANT
19, rue Constantine, TOULOUSE

Fournisseur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, des Assurances Sociales, du Service de Santé, à l'honneur de faire connaître à sa fidèle clientèle qu'il recevra le vendredi 3 janvier (jour de la foire)

Hôtel de la Croix-Blanche
le matin de 10 h. 1/2 à 12 h.
le soir de 14 h. à 16 h.

DÉPÊCHES

Le gagnant du gros lot

Le gagnant du gros lot de la Loterie Nationale, est très vraisemblablement un Lyonnais ou un habitant de région lyonnaise, car le billet fut vendu par la recette principale des Postes de Lyon.

L'affaire Hauptmann aux Etats-Unis

La Cour de pardon s'est réunie pour examiner l'affaire Hauptmann, condamné à mort pour l'enlèvement du fils Lindbergh. Mais la Cour a remis sa décision à une date indéterminée. Le gouverneur Hoff a déclaré que la Cour de pardon n'entendra pas la femme d'Hauptmann et il est peu probable que celui-ci comparaisse en personne devant cette juridiction.

Les Soviets distribuent des décorations

Au cours de novembre, décembre, les décorations de l'Ordre Lénine et du Drapeau Rouge ont été distribuées à profusion. Plus de 3.000 personnes, employés, ouvriers, officiers ont reçu ces distinctions honorifiques. Aujourd'hui la « Pravda », organe soviétique, publie une autre liste de décorés.

REMERCIEMENTS

Madame Maurice GÉLIS et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Cécile GÉLIS

« Des douleurs dans tous les membres »...me faisais souffrir depuis six mois écrit M. Coquerel, Pont-Sainte-Marie (Aube). Chaque fois que je m'arrêtais un instant, je souffrais en me levant et je ne pouvais ni me redresser, ni marcher, tellement j'étais courbaturé. Depuis six mois, je fais usage des cachets Gandol à raison d'une boîte par mois grâce à quoi mes douleurs ne se sont plus renouvelées. Rhumatisants, avez recours aux cachets Gandol qui à la propriété d'arrêter la surproduction de l'acide urique; 12 fr. 75 pour dix jours. Ties Phies et Phie Orlic à Cahors.

La femme chic

ET LA femme élégante

se rencontrent au Studio de la Grande Parfumerie générale, n° 3, rue Joffre, Tél. 79, où Mlle ALPHONSE pratique avec art, tous soins de beauté, massage facial, nettoyage de l'épiderme, maquillage scientifique, épilation, travaux manucures, etc.

Produits de l'Académie de beauté de Paris et des Laboratoires scientifiques de Vichy.

Tous Parfums en général et grand choix d'articles pour étrennes.

REMERCIEMENTS

Les familles DENANT, RAMADIER, LEMOINE, ALPHONSE, VIGNALOU, remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, ou ont assisté aux obsèques de

Jacqueline DENANT

décédée à l'âge de 11 ans.

AVIS DE NEUVAIN

Madame Veuve TARDIEU vous prie de vouloir bien assister au service de neuvaine qui sera célébré le jeudi 2 janvier, à 9 heures, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Mlle Jeanne FRANCO

Sage-femme de 1^{re} classe
Pédiatrice
Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux
Ex-sage-femme de la Maternité d'Elbeuf-sur-Saine
informe les intéressés qu'elle sera à leur disposition à partir du 1^{er} janvier 1936

VACCINATION

CONSULTATIONS TOUTS LES JOURS de 13 heures à 15 heures (sauf dimanches et fêtes)

10, Quai Ségur, CAHORS. Tél. 155

A la Charcuterie au « SANGLIER »

Vve FOURESTIE
3, rue de la Préfecture

Provisionnement : graisse fraîche pur porc à 1 fr. 75 le demi-kilo.

Assistance judiciaire du 21 janvier 1935

ETUDE DE Maître Jean MERIC

Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

Succ^e de MM^{es} CHATONET et LACOSSE

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt et un mars mil neuf cent trente-cinq, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre Monsieur GAMEL Célestin, cultivateur, demeurant à Castelnaud-Montriatier (Lot), ayant Maître MERIC, pour avoué, et Madame DELPONT Lucie, épouse séparée de corps du sieur GAMEL Célestin, domiciliée à Castelnaud-Montriatier, mais résidant actuellement chez Monsieur LASVENES, marchand de grains à Montpezat-du-Queyry, ayant Maître CAZES, pour avoué.

Il appert : Que le jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept mars mil neuf cent trente, ayant prononcé la séparation de corps, entre le sieur GAMEL et la dame DELPONT, au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme a été converti en jugement de divorce.

Pour extrait : Signé : Jean MERIC, avoué.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 5

L'HERITAGE

DE CENDRILLON

par DELLY

II

Mais elle s'interrompit tout à coup en prêtant l'oreille à un bruit de talons sur le sol dallé. D'un geste hâtif, elle saisit un voile gris toujours déposé à portée de sa main et le jeta sur son visage.

— Voilà Mme de Movis ! chuchota-elle.

Ce nom ne disait rien à Magdalena. Mais elle reconnut aussitôt celle qui apparaissait au seuil de la chambre, vêtue de soie noire, comme le jour où Roland de Norhac avait franchi pour la dernière fois le seuil de la demeure ancestrale.

Instinctivement l'enfant se recula un peu.

— On croirait que je vous fais peur, petite fille ? dit la douce voix déjà entendue.

Tout en parlant, Vincente avançait dans un bruissement de soie. Magdalena se raidit pour ne pas reculer encore.

— Vous voilà tout à fait bien, pa-

rait-il ? continua la jeune femme, après avoir tendu la main à Mlle Séraphine, d'un geste à la fois gracieux et protecteur. Je ne pensais pas vous voir remise si vite, car vous devez être de constitution bien frêle, votre mère étant de santé délicate, je crois et votre père... le pauvre !

Dans l'âme de Magdalena surgit une soudaine révolte. La voix de l'enfant s'éleva frémissante : — C'est vous... c'est vous...

Deux grands yeux gris, doux et brillants l'enveloppèrent d'un regard de pitié.

— Ma pauvre petite, je voudrais pouvoir effacer de votre esprit le souvenir de cette scène provoquée par votre malheureux père ! Je ne pourrais agir autrement, hélas ! Mais nous ferons pour vous tout le possible.

D'un mouvement souple, Vincente se tourna vers Mlle Séraphine, dont le visage demeurait complètement voilé.

— Je vais lui chercher une pension convenable où elle recevra une instruction suffisante pour lui permettre de gagner sa vie, plus tard, puisqu'elle ne possède absolument rien. Jusque-là, ma cousine, je la laisserai à votre surveillance, n'est-ce pas ?

— Oui, je continuerai de m'en occuper. Elle n'est pas bien gênante, maintenant surtout qu'elle va mieux.

Mme de Movis se tourna de nouveau vers Magdalena et sa main

s'étendit pour attirer à elle la petite fille. Celle-ci frémit un peu, mais ne résista pas à cette petite main ferme, presque dure sous son apparence délicate.

Les yeux gris se plongèrent dans les siens et l'enfant dut faire effort pour ne pas fermer les paupières, tant ce regard lui causait de malaise.

— Dites-moi, petite... Mais d'abord apprenez-moi votre nom ?

— Magdalena de Norhac.

— Oui, oui, je sais...

Un pli léger se forma sur le front blanc et uni de la jeune femme.

— Je ne vous demande que votre prénom... Eh bien, dites-moi donc Magdalena comment vous avez pu entrer dans le château ? La grille devait être fermée, aucun des domestiques ne vous a vus, votre père et vous...

Magdalena n'avait pas oublié la recommandation de son père. Résolument, en soutenant le regard brillant de Vincente, elle répondit :

— Je ne peux pas vous le dire madame.

La jeune femme eut un froncement de sourcils.

— Allons donc, que signifie cette impertinente réponse ? Donnez-moi immédiatement l'explication que je vous demande.

Magdalena dit énergiquement :

— Non, papa me l'a défendu.

— Et moi, je vous l'ordonne.

La voix douce devenait dure, la jolie main blanche serrait le frère poignet de l'enfant.

— Non, non ! dit encore Magdalena.

Les joues de Vincente se colorèrent un peu, et son regard eut une lueur de colère.

— Vous ne voulez pas ? Prenez garde ! Quelques jours de cachot, au pain et à l'eau, vous auront vite fait réfléchir, enfant insoumise.

— Vous ne songez pas, Vincente, que Roland a dû simplement passer par la petite porte du parc, dont il avait sans doute emporté la clef en partant d'ici pour la dernière fois ? Comme la serrure n'a pas été changée depuis lors, il a pu s'en servir comme autrefois.

C'était Mlle Séraphine qui émettait cette idée.

Vincente réfléchit un instant.

— Oui, c'est plausible, déclara-t-elle enfin. Mais pourquoi cette petite sottise ne veut-elle pas le dire ?

Elle secoua durement le bras de l'enfant.

— Papa m'a défendu... répéta Magdalena.

Vincente haussa les épaules et lâcha le bras meurtri.

— Vous êtes une ridicule petite créature. Pour cette fois, je veux bien vous pardonner votre entêtement; mais je vous avertis que l'exigérai de vous une docilité absolue. Je me charge de votre éducation, de votre avenir, il est donc bien juste que je trouve chez vous l'obéissance la plus stricte... Bonsoir ma cousine. Elle pivota sur ses talons et sortit

de la chambre, y laissant un pénitent parfum d'aillet rouge.

Mlle Séraphine enleva son voile et regarda Magdalena. L'enfant avait les yeux secs, mais sa poitrine semblait soulevée par les sanglots.

— Allons, ne vous tourmentez pas ! dit la vieille demoiselle d'un ton plus doux qu'à l'ordinaire. J'ai réussi à arranger votre petite affaire, et j'espère que vous ne tracassera plus à ce sujet. Si vous avez un secret, gardez-le... Voyons, ne prenez pas cet air de martyre ! Vincente n'est pas précisément un ange, et il vous faudra marcher selon son idée... mais enfin, vous pouvez encore vous estimer heureuse qu'elle se charge de vous.

L'habituel rictus de Mlle Séraphine sembla s'accroître en ce moment. Mais Magdalena ne s'en aperçut pas. Silencieusement, en renforçant les larmes qui tout à coup venaient à ses yeux, elle s'assit sur la petite chaise

Etudes de Maître VAISSIÉ, Notaire à Livernon (Lot)
et de Maître Pierre BERTRANDY, Licencié en droit, Avoué à Figeac,
successeur de Maîtres VIVAL, MALRIEU, LOUBET et NUVILLE.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE DE GARAGISTE SITUÉ A LIVERNON, DU MATÉRIEL, OUTILLAGE DÉPENDANT DUDIT FONDS DE COMMERCE.

Adjudication fixée au DIMANCHE DOUZE JANVIER MIL NEUF
CENT TRENTE-SIX, à NEUF HEURES TRENTE, en l'étude
et par le ministère de M^e VAYSSIÉ, Notaire à Livernon, à ces
fins commis.

En exécution d'un jugement
rendu par le Tribunal civil de
Figeac, en date du dix-huit dé-
cembre mil neuf cent trente-
cinq, enregistré.

Il sera procédé le DIMAN-
CHE DOUZE JANVIER MIL
NEUF CENT TRENTE-SIX, A
NEUF HEURES TRENTE, et
jours suivants, s'il y a lieu, en
l'étude de Maître VAISSIÉ, nota-
ire à Livernon, et par le mini-
stère dudit Maître VAISSIÉ,
commis à cet effet, à la vente
aux enchères publiques, au plus
offrant et dernier enchérisseur,
d'un fonds de commerce de
garagiste, situé à Livernon,
ayant appartenu à Monsieur Joseph
VIDAILLAC, quand vivait
garagiste, domicilié à Livernon,
ledit fonds dépendant de la li-
quidation judiciaire dudit Joseph
VIDAILLAC.

Cette vente est poursuivie à
la requête de Monsieur Jean
ENJALBERT, greffier de paix,
domicilié à Livernon, agissant
en qualité de liquidateur judi-
ciaire définitif de Joseph VI-
DAILLAC, susnommé.

DESIGNATION

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra le fonds
de commerce de garagiste, si-
tué à Livernon, comprenant
l'enseigne, le nom commercial,
la clientèle et l'achalandage y
attachés.

Il est en outre expliqué que
l'adjudicataire éventuel de ce
lot devra continuer le contrat
relatif au distributeur d'essence
passé entre la Société Desma-
rais Frères, dont le siège est à
Paris, 42, rue des Mathurins, et
Monsieur Joseph VIDAILLAC,
pour la durée et aux conditions
indiquées dans ledit contrat.

Ce lot sera mis en vente
sur la mise à prix de deux
cents francs.

200 fr.
ci

Seront également mis en ven-
te le même jour et jours sui-
vants, divers outils et machi-
nes, notamment : un moteur
« Sultan », 4 cylindres, 8 CV ;
une enclume de soixante kilos
avec socle ; une machine à per-
cer à colonne ; une forge por-
tative ; une installation soudure
autogène ; un tour parallèle avec
ses pignons, son mandrin amé-
ricain et chariot ; un moteur
horizontal « Labbé ».

Divers véhicules automobiles :
une voiture Donnay 11 CV ; une
voiture automobile Berliet 9 CV ;
une autre voiture automobile
Berliet 9 CV ; une voiture Zébre,
5 CV, etc., etc.

Les marchandises garnissant
le garage et consistant notam-
ment en : bicyclettes, sacoches
de bicyclette, porte-bagages,
magnétos de vélos, pompes, ré-
troviseurs, chambres à air, am-
poules électriques, coupe-cir-
cuits, etc., etc.

Divers objets mobiliers com-
prenant : lits, tables, buffet, cui-

sière, casseroles, verres, linge,
glaces, literie, armoires, pendu-
le, ustensiles de cuisine, chais-
ses, machine à écrire, machine
à laver, etc., etc.

Le cahier des charges, claus-
es et conditions de la vente,
dressé par Maître VAISSIÉ, nota-
ire commis, est déposé en
l'étude dudit notaire, où chacun
peut en prendre connaissance
sans frais.

Les frais de poursuite de ven-
te, les frais de timbre, d'enre-
gistrement du procès-verbal
d'adjudication, ceux qui en se-
ront la suite ou la conséquence,
notamment ceux de la publicité
légale, seront payés par les ad-
judicataires en sus de leur prix
d'adjudication.

Il sera perçu sur les prix
d'adjudication des objets ven-
dus au détail, matériel, voitures
automobiles, marchandises di-
verses et mobilier, quinze pour
cent en sus pour les frais. Le
paiement aura lieu comptant
sous peine de folle enchère im-
médiate.

Fait à Figeac, en l'étude, par
l'avoué soussigné, le vingt-six
décembre mil neuf cent trente-
cinq.

P. BERTRANDY,
Avoué.

Pour tous renseignements et
pour visiter, s'adresser à Maître
VAISSIÉ, notaire à Livernon,
ou à Maître BERTRANDY,
avoué à Figeac.

CAHORS, Imp. COUESLANT

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Saison 1935-1936

Voiture directe (2^e et 3^e classes), en-
tre Paris La Bourboule et Le Mont-Dore.
Départs de Paris les vendredis et sa-
medis ainsi que les veilles de fêtes, du
20 décembre au 14 mars inclus ;
Départs du Mont-Dore les dimanches
et lundis, ainsi que les jours de fêtes et

lendemains de fêtes, du 22 décembre au
16 mars inclus.

Aller

Paris-Austerlitz, départ 20 h. 10.
La Bourboule, arrivée 7 h. 12.
Le Mont-Dore, arrivée 7 h. 28.

Retour

Le Mont-Dore, départ 19 h. 57.

La Bourboule, départ 20 h. 08.
Paris-Quai-d'Orsay, arrivée 6 h. 13.
Pour tous renseignements, s'adres-
ser : aux Agences P.-O.-Midi, 16,
Boulevard des Capucines et 126,
Boulevard Raspail ; à la Maison du
Tourisme, 101, Avenue des Champs-
Élysées, aux gares intéressées et aux
Agences de Voyages.

Vient de paraître :

1^o
LA BROCHURE
PETITS
COLIS

2^o
LE BAREME
DES PRIX
par département

DESORMAIS
3 TARIFS
pour vos
PETITS COLIS
(0 à 50 kgs)
VITESSE UNIQUE
COLIS AGRICOLES
COLIS EXPRESS

REMIS GRACIEUSEMENT dans les gares
et bureaux de correspondant des
Grands Réseaux de Chemins de Fer.

Bibliographie

Les grands maîtres de la médecine parlent au public

Il est indéniable qu'il s'est produit,
après la guerre, une évolution dans l'es-
prit du public, qui s'est traduite par une
protestation contre l'obscurantisme dans
lequel il avait été tenu jusque-là.

Sans vouloir analyser les causes de
cette transformation profonde qui mar-
que notre époque, nous ne pouvons que
nous en féliciter. Le progrès matériel,
qui est une caractéristique essentielle de
notre siècle, devait avoir son corollaire
dans un progrès spirituel, issu du plus
grand choc que la matière humaine ait
jamais eu à supporter.

Dans toutes les branches de l'activité,
le désir de savoir, de s'instruire a pris
naissance au sein de la masse et un mou-
vement irrésistible est né qui a fait table
rase d'un passé où les connaissances
étaient l'apanage de quelques privilégiés.

La Médecine, cet art essentiellement
humanitaire, n'a pas échappé à cette em-
prise : l'homme a voulu savoir de quoi
il retournait au sujet du plus grand de
tous les biens : sa santé, de celle de ceux
qui lui sont chers, de celle de ses petits.
Y aurait-il, ici-bas, quelqu'un d'assez
insensé pour s'opposer à cet ardent désir
de vie ?

La vulgarisation médicale était née.
Bravant la tourmente déchaînée par
les esprits attardés, elle a touché au port !

C'est pour le public une grande joie
de voir dans « Guérir », la grande Revue
de Vulgarisation Médicale, et Scientifi-
que, l'élite du corps médical français lui
parler utilement, affectueusement.

Cette rupture avec un passé périmé est
un signe des temps. Et tous les Français,
sans exception, rendant un juste hom-
mage aux travaux des Maîtres éminents,
qui leur adressent la parole par la pre-
mière fois, remercient du fond du cœur
cet phalange qui, par l'intermédiaire
d'un journal sain et courageux, a voulu
déchirer le voile qui les a empêchés jus-
qu'aujourd'hui d'être connus et aimés de ceux
sur la santé desquels ils ont la mission
sacrée de veiller.

LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ

37, rue Marbeuf, Paris
présente dans son numéro du 1^{er} janvier
1936.

Le grand film du Tricentenaire des Antilles
et de la Guyane en 26 tableaux.

Le grand film du Tricentenaire n'a pas
paru sur nos écrans.

Mais, Le Monde Colonial Illustré le pré-
sente dans une série de tableaux qui
constituent un document d'une valeur
unique par le texte dû à plus de trente
collaborateurs qualifiés, d'une grande
beauté artistique par une collection
choisies d'images d'hier et d'aujourd'hui.

1635-1935 : La France dans la Méditer-
ranée américaine : vision synthétique.
En ce temps-là : Les Caraïbes. — Les
premiers Français abordent aux Isles. —
La chanson de geste des flibustiers. —
L'Afrique noire, mère des Antilles. —
A Saint Domingue : Le « Paris des Isles »,
sous Louis XVI. — Les porteurs de Croix :
Les Missionnaires aux Antilles. — En
France : Le parfum des Isles. — 1789-
1848 : Liberté, Egalité, Fraternité : Le
miracle de l'assimilation. — Plus que
reine : L'impératrice Joséphine. — Aux
Antilles : La défense du drapeau. — A
défaut du Pavillon, où souffle encore
l'esprit français (Louisiane, Haïti).

En route pour les Antilles : La Croi-
sière officielle. — Le Tour des Isles :
Madagascar, l'île des Fleurs : Guadeloupe,
cette éternelle émeraude ; Le sortilège
des paysages guyanais. — Palettes et
couleurs : Les peintres aux Isles de Beau-
té. — Banane, Rhum, Or. — Les princi-
pales industries antillaises : Rhum et
Sucre. — Instantanés, scènes de rues. —
Ces filles à peau d'ambre. — Danses au
soleil : La Béatrice. — La pensée fran-
çaise dans la Méditerranée américaine. —
L'heure coloniale à l'école : Le film du
Tricentenaire présenté par le Maître.

Une deuxième partie pour toute l'ac-
tualité impériale du mois avec les rubri-
ques habituelles.

Le compte rendu détaillé du 1^{er} Salon
de la France d'outre-mer. — Affirmation
de l'unité économique et spirituelle de
l'Empire Français.

Un numéro de 60 pages. — Couverture
en couleurs : Jolie créole, 4 planches
hors-texte, 5 cartes, 120 photographies.
— Prix du N^o : 6 fr. — Abonnement :
30 fr. par an.

LECTURES POUR TOUS

(Supplément aux Lectures pour Tous
de janvier 1936).

UN NUMERO ACTUEL PASSIONNANT

Les Lectures pour Tous montrent dans
leur numéro de janvier où en est la ques-
tion de l'aviation française, dans un très
important article, approuvé par le gé-
néral Denain, ministre de l'air. En outre,
La Vie des Mannequins de la grande cou-
ture, racontée par Jacqueline, est un des
plus charmants articles du numéro. La
Vie à la Cour du Roi René, de M. Ripert,
le réputé écrivain provençal, y rappelle
un passé élégant de l'ancienne Proven-
ce !... Et le roman complet *Attila Boufa-
rik*, nous fait vivre une bien pittoresque
croisière en Méditerranée.

L'ART VIVANT

Revue mensuelle de l'Art,
des Éléments et du Tourisme
116 bis, Champs-Élysées, PARIS, 8^e.
Tél. : Élysées 26-68.

EN VENTE PARTOUT

Le N^o : 7 fr.
L'abonnement :
1 an, 70 fr. — 6 mois, 40 fr.
Ch. postaux : Paris, 1861-29.
SPÉCIMEN, GRATUIT

Mon Jardin
Revue de Jardinage
TROUARS (Deux-Sèvres)
est le guide pratique
des amateurs
Essai 3 mois : 2 francs

SERVICE D'HIVER 1935-36

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	25	22	22	22	22	22
PARIS (Aust.) dép.	7	15	10	27	19	55	22	12	22
LIMOGES (arrivée) dép.	1	15	0	1	27	3	3	5	26
BRIVE (arrivée) dép.	15	57	0	4	1	35	8	5	42
Gignac-Cressensac. (dép.)	7	48	12	33	15	55	17	37	18
SOUILLAC (dép.)	8	24	13	9	16	29	19	13	—
CAZOULES (dép.)	8	46	13	36	16	48	18	16	—
La Chap.-d-Mareuil (dép.)	8	53	13	43	16	54	19	50	—
Lamothe-Fénelon (dép.)	9	16	14	6	17	16	—	—	—
Nozac (dép.)	9	29	14	19	17	26	18	40	20
NOURDON (dép.)	9	38	14	28	17	34	—	—	—
Saint-Clair (dép.)	9	48	14	38	17	44	—	—	—
Dégagnac (dép.)	9	58	14	48	17	54	—	—	—
Thédirac-Peyril. (dép.)	10	8	14	58	18	3	—	—	—
Saint-Denis-Catus. (dép.)	10	16	15	6	18	10	—	—	—
Espère (dép.)	10	25	15	18	19	16	3	7	4
CAHORS (dép.)	11	51	17	56	19	20	3	11	5
Sept-Ponts (dép.)	12	2	18	22	—	—	—	—	—
Cieuras (dép.)	12	17	18	22	—	—	—	—	—
Labenque (dép.)	12	24	18	29	—	—	—	—	—
Causade (dép.)	12	52	18	59	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	—	—	—	—	—
TOULOUSE. arr.	16	43	—	—	—	—	—	—	—

(1) De Paris à Brive-Périgueux et Toulouse par Capdenac.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4	50	8	40	8	30	13	25	15
MONTAUBAN... d.	6	11	9	53	9	11	14	6	16
Causade... d.	6	50	10	27	9	30	—	—	—
Labenque... d.	7	26	11	15	—	—	—	—	—
Cieuras... d.	7	34	11	13	—	—	—	—	—
Sept-Ponts... d.	7	44	11	22	—	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7	50	11	28	10	5	14	58	18
Espère... d.	8	15	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus... d.	8	28	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril... d.	8	41	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac... d.	8	50	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair... d.	8	58	—	—	—	—	—	—	—
NOURDON (1) d.	9	11	—	—	—	—	—	—	—
Nozac... d.	9	18	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel... d.	9	26	—	—	—	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar... d.	9	33	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULES... d.	9	39	—	—	—	—	—	—	—
SOUILLAC... d.	9	53	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens... d.	10	21	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE... (arr.)	10	46	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (A.) arr.	11	54	16	30	—	—	—	—	—
PARIS... (O.) arr.	18	8	23	23	—	—	—	—	—
	19	10	23	35	—	—	—	—	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS... d.	6	29	15	20	—	—	—	—	—
Mercuès... d.	6	47	15	34	—	—	—	—	—
Douelle (Arrêt)... d.	6	54	15	38	—	—	—	—	—
Parnac... d.	7	15	16	46	—	—	—	—	—
Luzech... d.	7	16	16	3	—	—	—	—	—
Castelfranc... d.	7	16	6	7	—	—	—	—	—
Puy-Evêque... d.	7	24	16	15	17	22	19	22	19
Duravel... d.	7	31	16	22	17	34	19	43	—
Soturac-Touzac... d.	7	38	16	29	17	46	19	50	—
Fumel... d.	7	48	16	40	18	13	20	1	—
LIBOS... d.	7	53	16	45	18	19	20	6	—

De Libos à Cahors

LIBOS... d.	6	34	9	24	13	24	18	2	—
Fumel... d.	6	42	9	31	13	31	18	9	—
Soturac-Touzac... d.	6	58	9	41	13	41	18	19	—
Duravel... d.	7	9	9	48	13	48	18	26	—
Puy-Evêque... d.	7	25	9	56	13	56	18	33	—
Prayssac (Arrêt)... d.	7	39	10	4	14	3	18	41	—
Castelfranc... d.	7	46	10	9	14	8	18	46	—
Luzech... d.	8	7	10	20	14	19	18	56	—
Parnac... d.	8	20	10	29	14	28	19	6	—
Douelle (Arrêt)... d.	8	35	10	34	14	33	19	11	—
Mercuès... d.	8	35							